

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département de la LOZERE

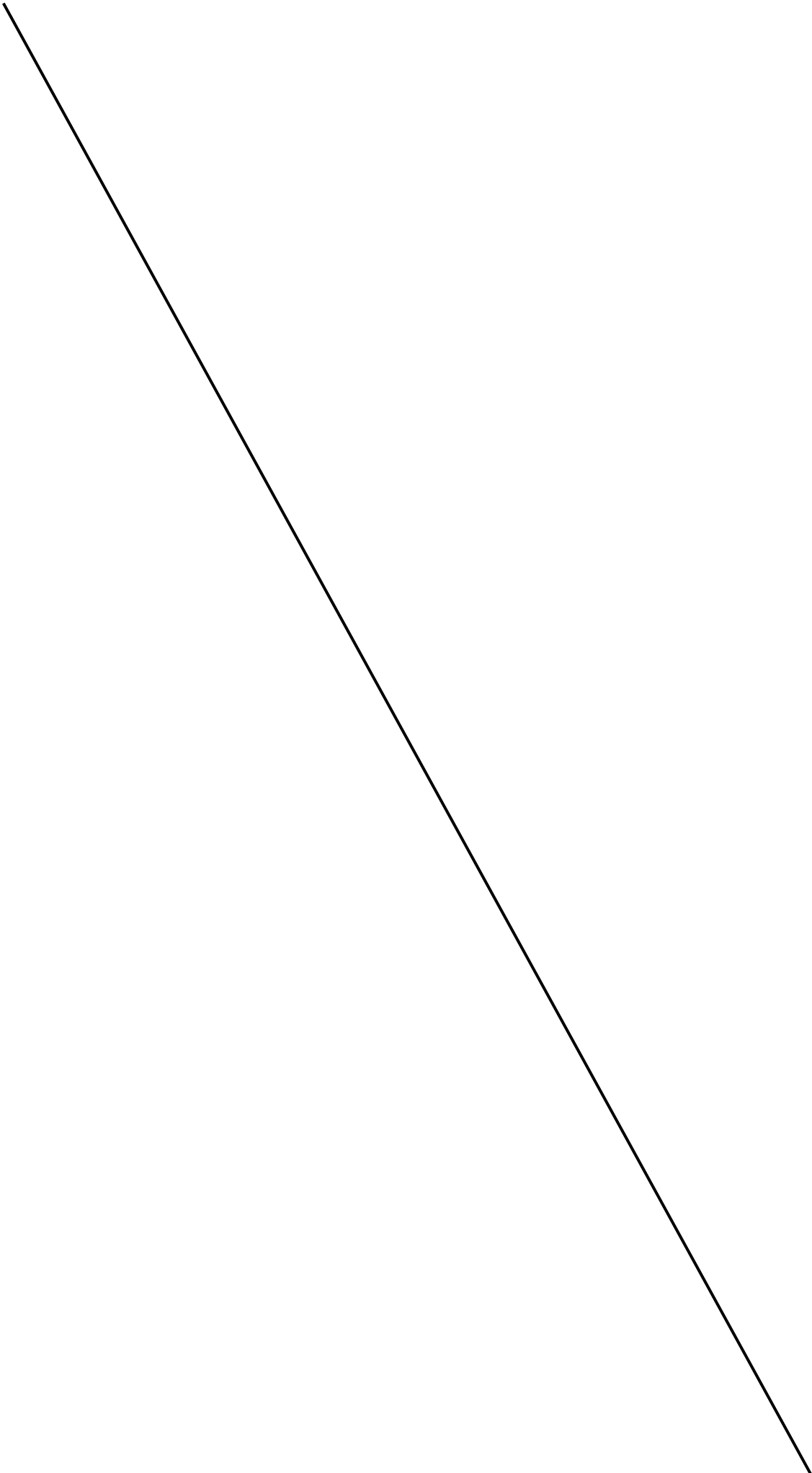
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE  
en mairie – 48220 ST MAURICE DE VENTALON

-----  
**Séance du 23 MARS 2011**

**ORDRE DU JOUR**

- Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 23 février 2011,
- Vote des quatre taxes
- Vote des budgets primitifs
- Point sur les projets en cours
- Questions diverses



**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

**Séance du mercredi 23 mars 2011**

L'an deux mille onze et le vingt trois mars à dix sept heures,  
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jacques HUGON (St Fréal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Fréal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSEN LANGEN (St Maurice de Ventalon) ; Maurice JEANNET (St Fréal de Ventalon)

**Absents excusés :**

Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Claude LIEBER (St Fréal de Ventalon)  
Monsieur Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : AFFECTATION DE RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Vu l'ordonnance du 26 août 2005 autorisant les communes et leurs établissements à reprendre dans leur budget, en recette de la section de fonctionnement, les crédits correspondant à un excédent de la section d'investissement,

Vu qu'à l'issue du vote du compte administratif 2010 du budget général de la communauté de communes, le résultat de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 94 769.22 €

Vu que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement ayant pour objet une dotation complémentaire en réserve constituée dans les conditions fixées par le 2° de l'article R.2311-12 du C.G.C.T et constaté au compte administratif de deux exercices successifs (reprise au 1068 de 77280.62 € au 31/12/2007 et de 62772.00 € au 31/12/2008 soit un solde créditeur de 140 052.62 €).

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter une partie du résultat d'investissement en section de fonctionnement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Considérant que cet excédent avait été constitué pour des travaux abandonnés,

**DECIDE**

D'affecter 15 000 € de résultat d'investissement en section de fonctionnement.

Cette décision est budgétisée de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	Cpte 1068 : 15 000 €	Cpte 7785 : + 15 000 €	Cpte 001 : - 15 000 € (solde au 001 au vote du BP 79 769.22 €)

Ainsi fait et délibéré, le 23/03/2011.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

**Séance du mercredi 23 mars 2011**

L'an deux mille onze et le vingt trois mars à dix sept heures,  
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon) ; Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon)

**Absents excusés :**

Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon)

Monsieur Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : représentant de la communauté de communes à l'ASA DFCI**

Jean-Claude LIEBER ayant émis le souhait de ne plus être le représentant titulaire à l'ASA DFCI a proposé la candidature d'Alain VENTURA pour le remplacer.

Les membres du conseil communautaire y sont favorables à l'unanimité.

Par conséquent il est procédé à la modification tel que ci-dessous

**Titulaire : VENTURA Alain**

**Suppléant : LECAT Camille**

Ainsi fait et délibéré, le 23/03/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 15/04/2011  
et publication du 15/04/2011*

Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 23 mars 2011

L'an deux mille onze et le vingt trois mars à dix sept heures,  
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jacques HUGON (St Fréal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Fréal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon) ; Maurice JEANNET (St Fréal de Ventalon)

**Absents excusés :**

Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Claude LIEBER (St Fréal de Ventalon)

Monsieur Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Convention de partenariat Adda. Scènes Croisées – année 2011**

Après s'être fait présenter le budget prévisionnel 2011 du spectacle « de A à Z par Michel ARBATZ et Olivier-Roman GARCIA » et après lecture de la convention de partenariat entre l'association Adda. Scènes Croisées pour l'année 2011.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec l'Adda .Scènes croisées pour l'année 2011,

**Prévoit** au budget primitif 2011 les crédits nécessaires à la participation financière de la communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré, le 23/03/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 15/04/2011  
et publication du 15/04/2011*

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

**Séance du mercredi 23 mars 2011**

L'an deux mille onze et le vingt trois mars à dix sept heures,  
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jacques HUGON (St Fréal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Fréal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSEN LANGEN (St Maurice de Ventalon) ; Maurice JEANNET (St Fréal de Ventalon)

**Absents excusés :**

Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Claude LIEBER (St Fréal de Ventalon)

Monsieur Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Amortissements de subventions et d'études**

Dans le cadre de la préparation des budgets de 2011, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

D'amortir les subventions qui ont été versées sur le budget annexe odier en 2010

- Amortissement de 19 595.25 € sur 15 ans soit 1 306.35 € par an
- Amortissement de 3 867.00 € sur 15 ans soit 257.80 € par an

D'amortir les études OCAGER de 2008 qui n'ont pas été suivies de travaux

- Amortissement de 26 797.10 € sur 5 ans soit 5 359.42 € par an

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Cpte 6811 : pour 6 923.57 €			Cpte 2804164 : 1 306.35 € Cpte 2804158 : 257.80 € Cpte 28031 : 5 359.42 €

Ainsi fait et délibéré, le 23/03/2011.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 15/04/2011  
et publication du 15/04/2011*

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

**Séance du mercredi 23 mars 2011**

L'an deux mille onze et le vingt trois mars à dix sept heures,  
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jacques HUGON (St Fréal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Fréal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon) ; Maurice JEANNET (St Fréal de Ventalon)

**Absents excusés :**

Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Claude LIEBER (St Fréal de Ventalon)

Monsieur Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Subvention à l'Office intercommunal de Tourisme**

Conformément à la décision inscrite au budget primitif, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents

**ATTRIBUE** une subvention de 23 250 € à l'Office intercommunal de Tourisme du Pont de Montvert pour l'année 2011.

Un premier acompte de 12 500 € sera versé au cours du premier semestre.

Le solde au cours du second semestre.

Le conseil communautaire charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 23/03/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 15/04/2011  
et publication du 15/04/2011*

Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 23 mars 2011

L'an deux mille onze et le vingt trois mars à dix sept heures,  
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon) ; Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon)

**Absents excusés :**

Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon)

Monsieur Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : demande de subvention DRAC**

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE

Après de la DRAC Languedoc Roussillon une subvention dans le cadre du Contrat Educatif Local porté par la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère pour 2010/2011.

- 3 dossiers ont été déposés pour une subvention globale de 1400 €
  - o Fiche 9 : regroupement des écoles de St Frézal de Ventalon, St Michel de Dèze et St Privat de Vallongue pour l'activité Musique : subvention DRAC sollicitée 600 €
  - o Fiche 17 : association « Trait d'Union » pour animation lecture : subvention DRAC sollicitée 200 €
  - o Fiche 20 : association les « Amis du livre » pour activité peinture, poésie et technique du livre : subvention DRAC sollicitée 600 €

MANDATE Monsieur le Président pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 23/03/2011.  
Ont signé au registre tous les membres présents.



**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

**Séance du mercredi 23 mars 2011**

L'an deux mille onze et le vingt trois mars à dix sept heures,  
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon) ; Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon)

**Absents excusés :**

Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon)

Monsieur Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : demande de subvention DRAC**

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE

Après de la DRAC Languedoc Roussillon une subvention dans le cadre du Contrat Educatif Local porté par la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère pour 2010/2011.

- 2 dossiers ont été déposés pour une subvention globale de 1000 €
  - o Fiche 9 : regroupement des écoles de St Frézal de Ventalon, St Michel de Dèze et St Privat de Vallongue pour l'activité Musique : subvention DRAC sollicitée 500 €
  - o Fiche 20 : association les « Amis du livre » pour activité peinture, poésie et technique du livre : subvention DRAC sollicitée 500 €

MANDATE Monsieur le Président pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Cette délibération annule et remplace la délibération ayant le même objet et visée par les services de la Sous préfecture le 15 avril 2011*

Ainsi fait et délibéré, le 23/03/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	8
ayant pris part à la délibération :	8

Séance du mercredi 23 mars 2011

L'an deux mille onze et le vingt trois mars à dix sept heures,  
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon) ; Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon)

**Absents excusés :**

Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon)

Monsieur Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Adhésion à l'association Alès Myriapolis agence de Développement Alès-Cévennes – année 2011**

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'adhérer comme l'année dernière à l'Association Alès Myriapolis, qui nous aide dans la réalisation d'études relatives à nos différents projets.

Le coût de cette adhésion pour 2011 est fixé à 1909.60 €, soit 2.20 € par habitant (recensement INSEE de 2008).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **accepte** d'adhérer à l'association Alès Myriapolis agence de Développement Alès-Cévennes pour l'année 2011,
- **inscrit** à son budget primitif les crédits nécessaires à cette adhésion,
- **désigne** M. Daniel MATHIEU représentant de la communauté de communes pour siéger à l'Assemblée Générale au titre du collège 1,
- **charge** Monsieur le Président de toutes les démarches relatives à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 23/03/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.